



Bureau d'information  
et de communication

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## Communiqué du Conseil d'Etat

Compagnie générale de navigation sur le lac Léman (CGN)

### **Demande de crédit pour rénover deux bateaux, moderniser le chantier naval et assainir la société**

**Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 16'602'600 francs comme participation à la rénovation du bateau Belle Epoque «Vevey», du «Ville de Genève» et à l'assainissement du chantier naval d'Ouchy. Budgétés à 24'772'600 francs, ces investissements seront pris en charge par les trois cantons riverains du Léman. Le Conseil d'Etat sollicite également l'autorisation de participer à la nouvelle structure juridique de la CGN, de manière à assainir durablement sa situation financière.**

Ce programme de rénovation de la CGN concerne la période 2011-2012 et porte sur le financement de la participation de l'Etat de Vaud à

- la rénovation complète du « Vevey », bateau diesel-électrique à roues à aubes construit en 1907, d'une capacité de 560 passagers (coût : 13'933'300 francs) ;
- la rénovation du « Ville de Genève », bateau à moteur construit en 1978, d'une capacité de 560 passagers (coût : 4'554'400 francs) ;
- l'assainissement du chantier naval et des locaux administratifs sur le site de la CGN à Ouchy (coût : 6'284'900 francs).

Depuis 2001, quelque 67 millions de francs ont été investis pour rénover et rajeunir la flotte de la CGN. Ces investissements ont été financés pour deux tiers par les trois cantons riverains et pour un tiers par la CGN, l'Association des Amis des Bateaux à vapeur du Léman (ABVL) et Pro Vapores, notamment à travers des augmentations de capital-actions totalisant 25 millions de francs. Cet effort devra se poursuivre pour la période 2013-2020 avec des montants estimés à 5 millions par an, avec un financement public et privé.

Parallèlement à la demande de crédit, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil l'autorisation de procéder à des abandons de créance et à une prise de participation majoritaire dans le capital de la nouvelle structure, le cas échéant avec les cantons de Genève et du Valais.

Le Conseil d'Etat donne ainsi suite aux options présentées lors de la rencontre du 24 novembre sur l'assainissement et l'avenir de la CGN, dans le but de lui assurer une structure solide.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 6 décembre 2010

**Renseignements : DINF, François Marthaler, conseiller d'Etat, 021 316 70 01  
DINF, Vincent Krayenbühl, chef du Service de la mobilité, 021 316 73 70**